



RÉGION NORMANDIE

CHEQUES CONSEILS PECHE ET AQUACULTURE

Quel est l'objectif :

Au-delà des dispositifs régionaux de soutien en lien avec le Fonds Européen des Affaires Maritimes et de la Pêche (FEAMP) , un travail **d'appui individuel personnalisé auprès des professionnels de la pêche et de l'aquaculture** doit être entrepris pour mieux les accompagner dans l'amélioration de l'efficacité technique, économique et commerciale de leurs systèmes, dans la mise en place de techniques innovantes de production allant vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement, plus performantes économiquement, dans le renforcement d'un positionnement commercial et le développement des marchés de produits de qualité source de valeur ajoutée pour les filières régionales.

La stratégie régionale par le biais de la politique « chèques conseils » est d'inciter les professionnels du secteur de la pêche et de l'aquaculture, sur le territoire normand, à solliciter une prestation de conseil stratégique pour accompagner :

- 1 La phase de pré-installation,
 - 2 La phase post-installation,
 - 3 Le développement de l'entreprise,
 - 4 La diversification de l'entreprise,
 - 5 Le conseil en santé et sécurité,
- Le transfert de compétences et de connaissances.

Qui sont les bénéficiaires :

Qui peut demander une subvention ?

- Les professionnels de la pêche et de l'aquaculture qui exercent leur activité à titre individuel ou dans un cadre sociétaire ;
- Les personnes physiques engagées dans une démarche d'installation formalisée (en capacité de fournir une attestation d'engagement des différentes obligations requises);
- Les sociétés ayant pour objet la mise en valeur directe de leur activité, lorsque le preneur remplit les conditions de l'obtention de la subvention.

Répondant aux conditions suivantes :

- Personne physique qui exploite directement une entreprise du secteur de la pêche et de l'aquaculture, sociétés dotées de la personnalité morale
- Personne physique engagée dans une démarche d'installation formalisée dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture.

Caractéristiques de l'aide :

Les objectifs fixés au niveau régional sont d'impulser auprès des professionnels, une **réflexion stratégique sur l'évolution globale de leur exploitation**.

Pour cela, la Région met en place un **chèque conseil pêche et aquaculture** destiné à prendre en charge une partie des coûts de conseil facturés à l'entreprise qui fait appel à un prestataire agréé.

Les organismes agréés auront ainsi la possibilité de relayer l'information du dispositif d'aide régional afin d'inciter les professionnels de la pêche et de l'aquaculture à faire un diagnostic-audit et à mettre en œuvre une réflexion stratégique sur l'évolution de leur entreprise.

Contacts

Isabelle DUPONT MORRAL
Pêche Aquaculture
02.31.06.96.98
isabelle.dupontmorrall@normandie.fr

- [APPEL A CANDIDATURES 2021 CHEQUES CONSEILS PECHE ET AQUACULTURE](#)
 - [Stage créateur d'entreprise en espace test ressources marines](#)
 - [Contrat de parrainage peche et aquaculture](#)
 - [AQUAMARBOOSTER](#)
 - [Soutien au transfert de connaissances information diffusion](#)
 - [Soutien aux projets d'innovation peche et aquaculture](#)
 - [CHEQUES CONSEILS PECHE ET AQUACULTURE](#)
 - [Aides aux investissements à bord des navires pour la prévention des risques et la sécurité des pêcheurs](#)
 - [Aide à la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture](#)
 - [Aide aux investissements à bord des navires en soutien à la valeur ajoutée, à la qualité des produits et l'utilisation des captures non désirées](#)
 - [Aide à la transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture](#)
 - [Aide aux investissements à bord des navires en faveur de l'efficacité énergétique et de l'atténuation du changement climatique](#)
-